

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,37 €/MOIS permettant de recevoir 2 alertes par semaine soit, pour information 28,44 €/AN
Tenue de compte	12,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	42,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	44,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	16,62 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE	2,00 €/MOIS soit, pour information 24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	3,95 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'internet un extrait standard des tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur internet www.ca-valdefrance.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence

Banque à distance P.7

Internet
Téléphone avec Filvert Service vocal
Services d'alertes par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.8

Cartes
Virements
Prélèvements / TIP
Chèques

Offres groupées de services P.13

Le Compte à Composer
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offre eko

Irrégularités et Incidents P.18

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.20
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.22
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.25
	Opérations à l'étranger	P.27
	Le change Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.28
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.30
	Autres services	P.31
	Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.34



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert sur désignation de la Banque de France, conformément aux articles L.312-1 et D.312-5-1 du code monétaire et financier. Ces services comprennent :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, - un changement d'adresse par an, - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, - la domiciliation de virements bancaires, - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, - l'encaissement de chèques et de virements bancaires, - les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, - des moyens de consultation à distance du solde du compte, - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, - la réalisation des opérations de caisse. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Frais de liquidation de communauté 92,55 €

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,66 €/mois	0,83 €/mois
Relevé décadaire (3 par mois)	2,52 €/mois	1,26 €/mois
Relevé journalier	0,98 €/envoi	0,49 €/envoi
Rédition du relevé de compte du mois en cours	2,62 €/relevé	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

1- Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

● Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	21,68 €/an
- Relevé annuel	
Si détention d'un Compte à Composer avec module «Épargne pilotée»	GRATUIT
- Relevé semestriel	10,83 €/semestre
- Relevé trimestriel	5,42 €/trimestre
Si détention d'un Compte à Composer avec module «Épargne pilotée Premium» ou d'un Compte Service Privilège ou Privilège+	GRATUIT

Relevé IFI 53,44 €/an

Tenue de compte

● Tenue de compte ▲●	12,20 €/an
Si détention d'un Compte Service, d'un Compte Service+ ou d'un Compte à Composer	GRATUIT
Pour les 18-24 ans inclus	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 €/an
● Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
● Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,00 €/mois
Si détention d'un Compte à Composer	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
Retrait Carte minute ³	2,00 €/retrait
Mise à disposition de fonds ou d'un chèque de banque dans une autre Caisse régionale de Crédit Agricole	17,50 €
Frais de location de coffre-fort (selon la taille)	de 82,25 € à 219,02 €/an
Frais d'ouverture de coffre-fort (perte ou vol des clés, succession, oubli de combinaison...)	Nous consulter
Edition d'attestation d'avoirs (par attestation)	10,00 €
Frais de recherche de document ⁴	15,34 €/document
Si détention d'un Compte Service Initial, Mozaïc ou Privilège	1 GRATUIT/an
Si détention d'un Compte Service Equilibre	2 GRATUITS/an

2 - Frais prélevés annuellement sur chaque compte sans mouvement depuis 12 mois, dans la limite de 30€ et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et produits et services bancaires liés à ces comptes.

3 - Délivrance d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique.

4 - Hors relevé de compte du mois en cours et Imprimé Fiscal Unique



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

● Service de banque à distance par Internet - Offre Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

● Service de banque à distance par Internet ▲● - Offre Vision+

Services inclus dans Offre Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

● Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

- à partir de 24 ordres par an
- moins de 24 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 23

GRATUIT
GRATUIT
116,00 €/
compte titres

Service d'agrégation de comptes⁵

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.ca-valdefrance.fr

- Nos applications mobiles

TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT

- Ma Banque⁶

- Ma Carte⁷ dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- Paiement Paylib en Ligne⁸

- Paiement Paylib en magasin avec son mobile⁹

- Paylib entre amis¹⁰

Téléphone avec Filvert service vocal

Plateforme téléphonique

GRATUIT

5 - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

6 - Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

7 - Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

8 - Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

9 - Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

10 - Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés Si détention d'un Compte Service+ ou Prélude ou d'un Compte à Composer avec module «Suivi assuré» ou module «Budget protégé»	2,37 €/mois GRATUIT
Nombre de SMS inclus	1 ou 2/semaine
● Alerte écopage (mensuelle) Si détention d'un Compte à Composer avec module «Épargne pilotée»	0,30 €/mois GRATUIT
● Alerte temps réel de gestion Si détention d'un Compte à Composer avec module «Suivi assuré»	0,76 €/mois GRATUIT
● Alerte achat à distance Si détention d'un Compte à Composer avec module «Suivi assuré»	0,76 €/mois GRATUIT
● Alerte solde disponible (hebdomadaire) Si détention d'un Compte à Composer avec module «Budget protégé»	0,30 €/mois GRATUIT
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur Si détention d'un Compte à Composer	0,76 €/mois GRATUIT
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	GRATUIT
● Alerte souplesse du découvert Si détention d'un Compte à Composer avec module «Maîtrise du découvert»	0,30 €/mois GRATUIT
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	0,76 €/mois



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

	CATÉGORIE DE CARTE	
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
<ul style="list-style-type: none"> ● Prélude (plus commercialisée depuis 11/2012) Si détention d'un Compte Service Prélude	23,81 €/an GRATUIT	
<ul style="list-style-type: none"> ● L'autre carte ▲● Si détention d'un Compte Service Prélude ou d'un Compte à Composer avec module «Budget Protégé»	16,62 €/an GRATUIT	
<ul style="list-style-type: none"> ● L'autre carte «Majeurs Protégés» 	16,62 €/an	
Carte de débit (carte de paiement nationale)	42,00 €/an	
<ul style="list-style-type: none"> ● Carte Nationale (plus commercialisée) 		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
<ul style="list-style-type: none"> ● Maestro Si détention d'un Compte Service Initial ou Initial+	31,50 €/an GRATUIT	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mastercard eko 	35,00 €/an	

Débit immédiat

Débit différé

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

• Mastercard / Visa classic	42,00 €/an	44,00 €/an
• Mastercard Jeunes Voyageurs (pour les 18/30 ans)	42,00 €/an	
• Gold Mastercard Jeunes Voyageurs (pour les 18/30 ans)	127,00 €/an	
• Gold Mastercard / Visa Premier	127,00 €/an	127,00 €/an
• World Elite Mastercard / Visa Infinite		290,00 €/an

**Bon à savoir !**

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (hors l'autre carte) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère. La réduction s'applique dès la 1^{ère} cotisation.

Les jeunes entre 18 et 24 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes (hors carte eko, World Elite et Visa Infinite). Voir page 25.

BONUS GOLD : 0,02 € à valoir sur la prochaine cotisation carte ¹¹ (Gold, Visa Premier, World Elite et Infinite) pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

En complément de l'une de ces cartes, vous bénéficiez d'une carte de secours à prix réduit : la carte O.K.OU.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹² 	42,00 €/an	44,00 €/an
Gold Mastercard Cartwin ¹² 	127,00 €/an	127,00 €/an

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence (LSA) ¹³	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire (LSB) ¹³ (plus commercialisée depuis 12/2018)	10,00 €/an
Carte Libre Service Bancaire (LSB) ¹³ Majeurs Protégés	10,00 €/an

11 - Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

12 - La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :
 - carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
 - carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

13 - LSA : Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.
 LSB : Retraits aux distributeurs Crédit Agricole en France.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euros¹⁴ dans un pays de l'Es pace Économique Européen (EEE)	GRATUIT
Autres paie ments par carte¹⁵	
Frais proportionnels au montant du paie ment	2,32 %

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarif ications que les paie ments par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euros¹⁴ dans un pays de l'Es pace Économique Européen (EEE)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
- L'autre carte ▲●	GRATUIT	1,00 €/retrait dès le 1^{er} retrait
- Prélude		
- Maestro		
- Mastercard	GRATUIT	1,00 €/retrait à partir du 5^{ème} retrait/mois
- Mastercard Cartwin		
- Visa		
- Mastercard eko	GRATUIT	1,00 €/retrait au delà de 25 retraits/an
- Gold Mastercard		
- Gold Mastercard Cartwin		
- Visa Premier	GRATUIT	GRATUIT
- Visa Infinite		
- World Elite Mastercard		

Autres retraits¹⁵

Frais fixes	5,36 €/retrait
+ Frais proportionnels à l'opération	2,32 %

Retrait par carte en dehors d'un distributeur automatique

Retrait d'espèces avec carte dans un Point Vert (périmètre Crédit Agricole Val de France)	GRATUIT
● Retrait d'espèces de dépannage avec carte à un guichet en France, hors réseau CA ou à l'étranger	2,32 %
+ forfait 9,26 €/retrait	
Si détention d'un Compte à Composer avec module «Compte Sécurisé»	GRATUIT
Mise à disposition par la CR d'un retrait (sans carte) d'espèces de dépannage à la demande du porteur situé à l'étranger	forfait 9,26 €/retrait

Autres services par carte

● Envoi de la carte en pli simple	GRATUIT
● Commande de carte en urgence	5,55 €
Si détention d'un Compte Service+ (hors Prélude) ou d'un Compte à Composer avec module «Compte sécurisé»	GRATUIT
● Réédition du code confidentiel (par envoi de courrier ou de SMS)	9,35 €
Si détention d'un Compte Service+ (hors Prélude et Mozaïc+) ou d'un Compte à Composer avec module «Compte sécurisé»	GRATUIT

14 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

15 - Opérations de paie ment hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Renouvellement suite à perte ou vol de la carte Si détention d'un Compte Service, d'un Compte Service+ ou d'un Compte à Composter avec module «Compte sécurisé»	8,10 € GRATUIT
Refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence Si modification réalisée sur les applis «Ma Banque» ou «Ma Carte», ou par téléphone auprès de SOS Carte	10,00 € GRATUIT
Recherche de facturette	17,30 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	50,00 €

Virements

Virement SEPA¹⁶

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,95 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,46 €

Émission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-valdefrance.fr - Service disponible dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale	NOUS CONSULTER
Via Paylib entre amis - Application Ma Carte	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT
Virement dit express émis vers la France en valeur compensée	11,74 €

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,055% (montant ≤ à 75 000€) ou 0,025% (montant > à 75 000€), avec un montant minimum de 17,42€.

16 - Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 33) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Emission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

Frais par virement

• virement < 50 000 € commission	0,10 %
virement ≥ 50 000 € et < 150 000 €, commission	0,05 %
virement ≥ 150 000 € et < 350 000 €, commission	0,025 %
virement ≥ 350 000 €, commission	0,0125 %
• Montant minimum	17,69 €

Réception d'un virement non SEPA

17,22 €/virement

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA ou instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre

• Si paiement < 8,23 €	montant du paiement
• Si paiement > 8,23 €	8,23 €

Prélèvements / TIP

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information premier prélèvement	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement	J+1
à compter de son inscription sur le compte	
Si détention d'un Compte Service	J
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier :	
• en Lettre Expert [frais de poste inclus] à la demande du client	7,35 € /envoi
Si détention d'un Compte Service Initial, Mozaïc Equilibre et Privilège	1 GRATUIT/an
• en pli simple à la demande du client	1,00 €/envoi
Si détention d'un Compte Service, d'un Compte Service+ ou d'un Compte à Composer	GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) dont les numéros se suivent, par l'émetteur	16,00 €
Si détention d'un Compte Service, Compte Service+ (hors Prélude) ou d'un Compte à Composer avec module «Compte sécurisé»	GRATUIT
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	13,60 €
Si détention d'un Compte Service Privilège ou d'un Compte Service+ (hors Prélude)	1 GRATUIT/an
Si détention d'un Compte à Composer avec module «Budget protégé»	2 GRATUITS/mois



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,10 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte en pli simple (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 31)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 31)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	2,18 €/MOIS
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance associée au découvert autorisé en cas de décès accidentel ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriCOMPTE Découvert¹⁷ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs¹⁸ 	De 501 € à 1000 €	2,94 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	3,86 €/MOIS
	2001 € et +	5,08 €/MOIS

17 - Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance »

18 - Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Déouvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,27 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,13 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	2,94 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	3,86 €/MOIS
	2001 € et +	5,08 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriBUDGET ¹⁷ SécuriBUDGET Premium ¹⁷ (auto, habitation, santé, personne)	1,70 €/mois PREMIUM 3,50 €/MOIS
--	--

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus ¹⁷ SécuriCOMPTE Premium ¹⁷	3,00 €/mois PREMIUM 4,80 €/mois
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande carte en urgence	
Réédition code confidentiel	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne ¹⁹ (écopage)	2,11 €/mois PREMIUM 2,85 €/mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : Assurance SécuriÉPARGNE ¹⁷ SécuriÉPARGNE Premium ¹⁷	
Relevé global des avoirs (annuel) (trimestriel) en Premium	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial	

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : Assurance SécuriWEB ¹⁷ SécuriWEB Premium ¹⁷	3,00 €/mois PREMIUM 3,80 €/mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte achat à distance • mini relevés (1/semaine) • alerte temps réel de gestion 	

17 - Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance ».

19 - Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	compris entre 4,15€ et 5,14€
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	compris entre 5,15€ et 7,29€
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	compris entre 7,30€ et 9,32€
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	égal à 9,33€ et plus

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-24 ans inclus	-30 % de réduction supplémentaire
A partir du 2 ^{ème} Compte à Composer et suivants	-50 % de réduction supplémentaire

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé ²⁰

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe

Envoi carte en pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et à 5 €/mois

Plafonnement à 5 €/mois et à 60 €/an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention (elles-mêmes plafonnées à 4 € par opération et à 5 €/mois)
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuels et annuels incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais de dysfonctionnement autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/mois

20 - En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « Mastercard eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Val de France

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euros ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €/mois



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00€/chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00€/chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entrainera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Initial (plus commercialisé depuis 11/2006) et Initial+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	5,51 €/mois
Compte Service Equilibre (plus commercialisé depuis 11/2006)	7,38 €/mois
Compte Service Equilibre+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	7,45 €/mois
Compte Service Optimum+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	9,06 €/mois
Compte Service Privilège (plus commercialisé depuis 11/2006)	9,77 €/mois
Compte Service Privilège+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	9,89 €/mois
Compte Service Prélude (plus commercialisé depuis 11/2012) Offre destinée uniquement aux clients qui n'ont pas la faculté de disposer d'un chéquier incluant : une carte Prélude, la consultation des comptes par internet, 2 chèques de banque par mois, des prélèvements automatiques illimités, des virements externes automatiques ou ponctuels illimités, le plafonnement des frais d'incident de paiement à 5 €/mois et 60 €/an dont Commission d'Intervention (4 €/opération et 5 €/mois) et le service d'alerte par SMS sur le solde du compte bancaire.	1,00 €/mois



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	40,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

• Par opération	4,00 €
• Plafond mensuel pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ▲	20,00 €
• Plafond mensuel pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique	5,00 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	18,87 €
Frais de gestion d'adresse NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)	15,43 €/an
Frais par saisie attribution ou conservatoire	78,83 €/par acte

Frais par saisie administrative à tiers détenteur pour le prix indiqué :

10% du montant dû au Trésor public, dans la limite d'un plafond de 100 €

Incidents de paiement

Frais de rejet injustifié de paiement carte	8,00 €/opération
En cas d'interdiction bancaire :	
<ul style="list-style-type: none">Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	34,52 €/chèque
<ul style="list-style-type: none">Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,75 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ²¹	
<ul style="list-style-type: none">Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 €/chèque
<ul style="list-style-type: none">Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 €/chèque
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ²²	
<ul style="list-style-type: none">Si paiement < 20 €	Montant du paiement
<ul style="list-style-type: none">Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision	
(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)	
<ul style="list-style-type: none">Si paiement < 8,12 €	Montant du paiement
<ul style="list-style-type: none">Si paiement ≥ 8,12 €	8,12 €
Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision ²²	
<ul style="list-style-type: none">Si paiement < 8,12 €	Montant du paiement
<ul style="list-style-type: none">Si paiement ≥ 8,12 €	8,12 €
Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :	
<ul style="list-style-type: none">Les commissions d'interventionLes frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provisionLes frais de lettre d'information pour compte débiteur non autoriséLe forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provisionLes frais de rejet de prélèvement pour défaut de provisionLes frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provisionLes frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèquesLes frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaireLes frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	25,00 €/mois
Principe de plafonnement des frais de dysfonctionnement	
<ul style="list-style-type: none">Plafond mensuel comprenant les frais de rejet de chèque, de rejet de prélèvement ou TIP, la lettre Murcef et les commissions d'intervention	300,00 €/mois maximum
<ul style="list-style-type: none">Pour les clients équipés du Compte à Composer module «Budget protégé» ou du Compte Service Prélude	5,00 €/mois maximum

21 - Les montants comprennent les frais de rejet de chèque, l'envoi de la lettre d'injonction, le blocage de provision affectée, le certificat de non paiement, les frais de régularisation et la commission d'intervention.

22 - Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits²³

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Nous consulter

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Nous consulter
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Compte Crédit Renouvelable

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

Nous consulter

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis

- une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement »
- une assurance emprunteur²⁴

Frais de dossier

GRATUIT

Supplétis

Nous consulter

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
Frais de dossier ²⁵	1,00 % du capital emprunté 50,00 € mini / 250,00 € maxi
Assurance Emprunteur ²⁴	Nous consulter

23 - Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

24 - Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » : mentions légales.

25 - Non applicable pour certains prêts réglementés.

Crédits Immobiliers

Prêt épargne Logement	Nous consulter
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	Nous consulter
Frais de dossier ²⁵	1,00% du capital emprunté
• Montant minimum	350,00 €
• Sur le prêt PAS	500,00 €
Assurance Emprunteur ²⁴ :	Nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Rédition de tableau d'amortissement	18,00 €
Modification simple de prêt	41,00 €
Modification complexe de prêt (avec avenant)	127,00 €
Décompte de prêt hors DCI (Directive Crédit Immobilier)	38,00 €
Frais d'acte de mainlevée hypothécaire	127,00 €
Information annuelle des cautions	GRATUIT
Ouverture de dossier sinistre assurance	41,00 €
Attestations diverses liées au prêt	18,00 €
Recherche contrat / photocopie	51,00 €
Frais de mise en place de garanties	30,00 €
Frais de dossier pour réaménagement	sur devis
Transfert d'un prêt entre personnes	127,00 €
Transfert d'hypothèque	127,00 €
Inscription Frais de gestion Incident de Paiement (FICP)	GRATUIT

24 - Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » : mentions légales.

25 - Non applicable pour certains prêts réglementés.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de PEP'S, Compte et Plan d'Épargne Logement vers une autre banque (hors Crédit Agricole)	95,25 €
● Mandat d'épargne / Mandat d'épargne+ ¹⁹ (écopage)	12,89 €/an

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire, Livret Agri

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)	
Droits d'entrée	Nous consulter
Rémunération	Nous consulter
Frais de gestion	Nous consulter

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte titres d'un PEA ou d'un PEA-PME vers une autre banque	12,28 € minimum 98,71 € ● Par ligne
Transfert de titres étrangers	Nous consulter
Enregistrement et autres opérations sur titres non cotés	Forfait 75,00 €
Mise en nominatif administré	26,22 €/ligne
Mise en nominatif pur	44,88 €/ligne
Gestion conseillée	à partir de 87,00 €/trimestre

19 - Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Ordres de bourse : Valeurs cotées en France et à l'étranger

	Courtage	Frais fixes /ordre	Montant mini Frais bourse France	Montant mini Frais bourse étrangère
AGENCE	1,40 %	6,60 €	22,41 €	22,41 €
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE				
Par téléphone	0,96%	4,73 €	14,21 €	16,21 €
● Par internet Invest Store Initial	0,55 %	GRATUIT	7,76 €	16,21 €
● Par internet Invest Store Intégral				
● ordre < à 3400 €	0,14 %	GRATUIT	2,00 €	16,21 €
● ordre entre 3 400 et 7 000 €	0,12 %	GRATUIT	2,00 €	16,21 €
● ordre > à 7 000 €	0,10 %	GRATUIT	2,00 €	16,21 €
WARRANT - SERVICE INVEST STORE INTÉGRAL			forfait : 7,76 €	
COMMISSION DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD) Service Invest Store Intégral			0,024 %/jour	

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution et hors taxe sur les transactions financières

Souscription et vente d'OPC externe (hors droits émetteur)	1,22 % Mini 10,11 € Maxi 29,97 €
Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole	Nous consulter
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Ordre sur CCA	10,00 €

Opération sur or

Frais de négociation	
● à l'achat	1,75 %
● à la vente (hors taxes en vigueur)	2,05 %
● minimum	25,44 €
Expertise de pièce d'or	
● par pièce	1,12 €
● avec un minimum par ordre de	8,98 €
Sac plombé	
● le sac	8,98 €

Droits de garde appliqués par compte titres, par PEA et par PEA-PME (valorisation du portefeuille au 31/12)

Pour les sociétaires (sur les parts sociales, les CCA et les actions Crédit Agricole SA)		GRATUIT
Frais de tenue de compte		29,00 €/an
	Valeurs CA	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,15 %	0,30 %
Frais fixes par ligne	1,50 €	3,00 €
Valeurs étrangères et titres nominatifs		0,40 %
Montant maximum		411,74 €



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 24 ans inclus. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 18 / 24 ans inclus

Les jeunes entre 18 et 24 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 8 et 9 (hors carte eko, World Elite et Visa Infinite)

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :

- Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **18,75 €/an**

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit immédiat) :

- Mastercard Mozaïc **18,75 €/an**
- Mastercard Jeunes Voyageurs **21,00 €/an**
- Gold Mastercard Jeunes Voyageurs **63,50 €/an**
- Mastercard / Visa **21,00 €/an**
- Gold Mastercard / Visa Premier **63,50 €/an**

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit différé) :

- Mastercard / Visa **22,00 €/an**
- Gold Mastercard / Visa Premier **63,50 €/an**

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

- Carte Cirrus Mozaïc de retrait **5,00 €/an**

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :

- Mastercard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde **9,37 €/an**

Païement et retrait par carte

Païement par carte (voir page 10)

Retrait par carte

Retrait par carte en euros¹⁴ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

du Crédit Agricole d'une autre banque

Carte Cirrus Mozaïc de retrait,
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde,
Mastercard Mozaïc

GRATUIT

GRATUIT

Autres cartes : voir page 10

Autres retraits¹⁵ : voir page 10

14 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

15 - Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.



Bon à savoir !

Les paiements et retraits DAB, dans et hors zone euro, sont **GRATUITS**, si détention d'une carte bancaire de la gamme Mozaïc et Mastercard jeunes Voyageurs (hors frais de change)

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer

Entre 18 et 24 ans inclus

Réduction sur la cotisation de 30 %

Compte Service

Compte Service Mozaïc+ (plus commercialisé depuis 11/2012)

3,32 €/mois

Compte Service Mozaïc (plus commercialisé depuis 11/2006)

3,29 €/mois

Job +

- Bilan de compétences • Tuto formation en ligne • Ateliers de préparation aux certifications de langues étrangères • Conseils «entretien» • Jobs dating Wizbii
- Jobs accès : accès à des offres d'emploi • Simulateur aides financières
- Caution locative • Aide à la préparation au permis de conduire

pour les 16/30 ans

2,50 €/mois

Détenteur d'un Compte à Composer (18/24 ans inclus)

GRATUIT

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés

• Moins de 18 ans

1,18 €/mois

• De 18 à 24 ans inclus

2,37 €/mois

• Si détention d'un Compte à Composer avec module «Suivi assuré» ou d'un Compte Service Mozaïc+

GRATUIT

• Si détention d'un Compte Service Mozaïc

1,18 €/mois

Nombre de SMS inclus

1 ou 2/semaine

Crédits et Découverts

• Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)

• Prêt Mozaïc Permis (jusqu'à 26 ans)

Nous consulter

• Prêt Mozaïc Projets (jusqu'à 26 ans)

Frais de dossier sur prêts mentionnés ci-dessus

GRATUIT

Good Loc

Nous consulter

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p. 21

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	<ul style="list-style-type: none">OuvertureTaux brut en vigueur	GRATUIT Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	<ul style="list-style-type: none">OuvertureTaux brut en vigueur	GRATUIT Nous consulter
Droits de garde (jusqu'à 30 ans)		GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans ²⁶	Nous consulter
--	----------------

Le Change

Achat ou vente de devises (billets)	GRATUIT
-------------------------------------	---------



Opérations à l'étranger

Le Change

Achat ou vente de devises (billets)	5,65 €/opération +1% du cours de change sur le montant
-------------------------------------	--

Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, chèque...) **nécessitant une conversion** (achat ou vente de devises)

<ul style="list-style-type: none">≤ à 75 000 €> à 75 000 €avec un minimum de	0,055 % 0,025 % 17,42 €
---	-------------------------------

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	
<ul style="list-style-type: none">en euros remis par nos clientsen devises remis par nos clients	0,10 % minimum 22,01 € 0,20 % minimum 38,75 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	
<ul style="list-style-type: none">en euros remis par nos clientsen devises remis par nos clients	0,10 % minimum 42,63 € 0,20 % minimum 59,37 €
Païement de chèque	
<ul style="list-style-type: none">en euros émis par nos clientsen devises émis par nos clients	0,10 % minimum 42,63 € 0,20 % minimum 59,37 €

Autres opérations

Nous consulter

26 - Le contrat d'assurance santé à l'étranger est assuré par APRIL International Care France – société par actions simplifiées au registre du commerce de Paris (sous le numéro 309 707 727) et à l'ORIAS (sous le numéro 07 008 000) et dont le siège social est situé 14, rue Gerty Archimède 75012 PARIS France. Ce contrat est conçu, géré et distribué par APRIL International Care France et assuré par AXERIA (garanties frais de santé et individuelle accident), CHUBB (garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, assurance bagages et report de départ) et Solucia Protection Juridique (garantie assistance juridique).



Assurances et Prévoyance

Réalisez vos devis personnalisés en consultant notre site : www.ca-valdefrance.fr

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	Nous consulter
L'assurance des accidents de la vie	Nous consulter
FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE	
L'assurance dépendance : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
L'assurance décès : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
L'assurance obsèques	Nous consulter
• Contrat de financement : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
• Contrat d'assistance	Nous consulter

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	Nous consulter
L'assurance multirisque habitation	Nous consulter
L'assurance garantie locative	Nous consulter
L'assurance deux roues	Nous consulter
L'assurance tous mobiles	Nous consulter

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	Nous consulter
Sécuricompte assurance vol (moyens de paiement) Si détention d'un Compte Service (hors Prélude) ou d'un Compte à Composer avec module «Compte sécurisé»	2,00 €/mois GRATUIT
Sécuricompte Famille (commercialisation arrêtée depuis octobre 1999)	à partir de 52,02 €/an
Sécuripel	2,50 €/mois

Assurance Emprunteur

Voir la rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 30

● Assurance de la Banque au Quotidien¹⁷

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24,00 €/an/compte	50,40 €/an/compte
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15,00 €/an/compte	30,00 €/an/compte
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 €/an/compte	42,00 €/an/compte
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3,00 €/an/compte	22,56 €/an/compte

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriCOMPTE Découvert	Tranches de découvert
16,20 €/an/compte	≤ 300 €
27,72 €/an/compte	de 301 € à 800 €
39,12 €/an/compte	de 801 € à 1200 €
50,76 €/an/compte	de 1201 € à 2000 €
68,04 €/an/compte	> 2000 €
Plafond d'indemnisation	3 000 €/sinistre/an

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriCOMPTE Découvert	Tranches de découvert
24,00 €/an/compte	≤ 500 €
33,60 €/an/compte	de 501 € à 1000 €
50,76 €/an/compte	de 1001 € à 2000 €
68,04 €/an/compte	> 2000 €
Plafond d'indemnisation	3 000 €/sinistre/an

17 - Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance »

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole Val de France en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 704. Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard -75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en oeuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais de gestion annuels	encours ≤ à 3 000 €	GRATUIT
	encours compris entre 3 001 et 15 000 €	90,00 €
	encours compris entre 15 001 et 45 000 €	190,00 €
	encours compris entre 45 001 et 75 000 €	370,00 €
	encours > à 75 000 €	550,00 €

Succession vacante

50,00 €/an

L'encours est calculé à la date du décès et comprend 100% des comptes personnels du défunt et 50% des contrats joints.



Autres Services

Banque Privée

Convention Crédit Agricole Banque Privée

à partir de 480,00 €/an

Protection des particuliers

- la télésurveillance²⁷ [Nous consulter](#)
- la téléassistance à domicile²⁷ [Nous consulter](#)
- la téléassistance mobile²⁸ [Nous consulter](#)

Magazines

Dossier Familial	47,60 €/an	Maison Créative	19,90 €/an
Santé magazine	31,60 €/an	Détours en France	45,00 €/an
Détente Jardin	17,60 €/an	Plus de Pep's	19,90 €/an
Régál	23,90 €/an	Parents	25,90 €/an



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N° Cristal : 09 69 32 34 40 (appel non surtaxé)

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Envoi de courrier en recommandé

5,00 €/courrier

Location salle «La Place»

7,50 € la 1/2 journée

- Pour les sociétaires

GRATUIT

27 - Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

28 - Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Qualité écoute Clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale Val de France : Service Qualité écoute Clients - CS 50069 - 28008 Chartres Cedex ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : www.ca-valdefrance.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet).

L'agence ou le Service Qualité écoute Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
 - les services de paiement ;
 - les prestataires de services de paiement ;

le Service Qualité écoute Clients répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Qualité écoute Clients de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Le médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : lmediateur.fbf.fr . La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale. A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Document informatif à vocation non-publicitaire

09/2019 - Réf. PART/2020 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est 1 rue Daniel Boutet 28000 Chartres. 400 868 188 RCS Chartres - n° TVA intracommunautaire FR 31 400 868 188 - Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 704. Adresses : CS 50069 28008 Chartres Cedex ou CS 23428 41034 Blois Cedex - Tél. : 02 37 27 30 30 / 02 54 58 37 00 - www.ca-valdefrance.fr